



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150317-170315-6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2015

Publication : 23/03/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 Mars 2015

DOSSIER N° 6 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : Alain MARC

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

**DOSSIER N° 6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET PRINCIPAL**

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Le compte administratif se définit comme le bilan financier de l'exercice n-1 dont il présente les résultats. A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi par l'ordonnateur (comptabilité en partie simple). Il doit être impérativement voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré.

Pour mémoire, le budget 2014 est composé du budget primitif voté le 4 février 2014 et des décisions modificatives adoptées en date des 6 mai, 1^{er} juillet, 14 octobre et 16 décembre 2014.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires 2014 en date du 17 décembre 2013,

VU le vote du budget primitif 2014 en date du 4 février 2014 et les décisions modificatives en date des 6 mai, 1^{er} juillet, 14 octobre et 16 décembre 2014,

VU la commission des finances du 10 mars 2015,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER)

Article 1 : Désigne un président de séance pour l'approbation de ce compte administratif, Monsieur le Maire devant se retirer,

Article 2 : Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous,

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1 Ville	3 385 459,01			2 519 166,35	3 385 459,01	2 519 166,35
Résultats reportés N-1 Clôture Caisse des Ecoles		102,43		4 261,63	0,00	4 364,06
Totaux des résultats reportés	3 385 459,01	102,43		2 523 427,98	3 385 459,01	2 523 530,41
Opérations de l'exercice	7 927 638,41	9 364 729,01	27 138 207,27	29 398 580,44	35 065 845,68	38 763 309,45
Solde de l'exercice 2014 hors résultats reportés		1 437 090,60		2 260 373,17		
Totaux	11 313 097,42	9 364 831,44	27 138 207,27	31 922 008,42	38 451 304,69	41 286 839,86
Résultats de clôture	1 948 265,98			4 783 801,15		2 835 535,17
Restes à réaliser	860 209,98	825 000,00			860 209,98	825 000,00
Solde des restes à réaliser	35 209,98					
Totaux cumulés	12 173 307,40	10 189 831,44	27 138 207,27	31 922 008,42	39 311 514,67	42 111 839,86
Résultats 2014	1 983 475,96			4 783 801,15		2 800 325,19

Article 3 : Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.

Patrick BOBET

